

« A.F.D CONSEILS »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 9 avenue Maréchal Bugeaud
83200 TOULON

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 13 MAI 2026

Les associés de la société A.F.C CONSEILS se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de la gérance,

SONT PRESENTS

DCP HOLDING, SASU au capital de 100 euros, siège social au 9 avenue Marechal Bugeaud à TOULON (83200) immatricule au RCS de Toulon n° 942 954 413, représenter par son président **Monsieur TORCATO BOTAS Carlos Alberto**.

Total égal au nombre de parts composant le capital social soit 10 actions

Monsieur TORCATO BOTAS Carlos Alberto, en qualité de actionnaire unique, Préside l'assemblée.

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation ;
- Le texte de projet des résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de 15 jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du président
2. Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés proposent la candidature aux fonctions de président la DCP HOLDING, SASU au capital de 100 euros, siège social au 9 avenue Marechal Bugeaud à TOULON (83200) immatricule au RCS de Toulon n° 942 954 413, représenté par Monsieur TORCATO BOTAS Carlos Alberto, né le 19 juillet 1966 à Abridada Portugal), de nationalité portugaise, demeurant 37 rue Paul Doumer à Mandres les Roses (94520), pour une durée illimitée.

Après discussions et après délibéré, la collectivité des associés adopte à l'unanimité cette résolution, Monsieur TORCATO BOTAS Carlos Alberto, remercie les associés de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, et déclare accepter ses fonctions de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par les trois associés.

Monsieur TORCATO BOTAS Carlos Alberto
(président)

*Lu et approuvé, Bon pour acceptation des fonctions
de Président, au nom de la sté "DCP HOLDING"*

